



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/017

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS SUITE A APPEL A
PROJET « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA
FILIÈRE DE L'ENVIRONNEMENT »**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 6 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 janvier 2021

**Le 12 janvier de l'année deux mille
vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/017

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS SUITE A APPEL A
PROJET « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA
FILIÈRE DE L'ENVIRONNEMENT »**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu Les dispositions légales et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération n°2020/159 rendue par le Conseil Communautaire du 25/11/2020 relative au lancement d'un appel à projet « Insertion professionnelle par la filière de l'environnement »,

Vu les orientations émises par la Commission Solidarités et Petite Enfance du 15/12/2020,

Vu le projet déposé par l'association « Arcins Environnement Services »

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Pour promouvoir l'insertion, par l'activité économique et la mise en situation de travail, des publics rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi, la Communauté de Communes de Montesquieu a lancé un appel à projet « Insertion professionnelle par la filière de l'environnement ».

Cet appel vise à recueillir des projets alliant deux thématiques d'intervention : l'accompagnement des personnes vers et dans l'emploi ou la formation (volet insertion) et l'entretien ou la préservation des espaces verts et des espaces naturels du territoire (volet technique de mise en situation de travail sur une action d'utilité collective).

L'association « Arcins Environnement Services » a présenté un programme d'actions répondant à ces objectifs et met en lumière son expérience tant des publics ciblés par l'appel à projet que du domaine technique visé.

L'association propose la mise en place de Chantiers d'Insertion conçus comme des parcours adaptés et progressifs vers l'emploi, intégrant 16 à 18 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) d'une durée de 4 à 24 mois. L'association porterait ces postes de travail et les salariés en insertion bénéficieraient d'un double accompagnement technique et socio-professionnel tout au long de ce parcours. L'association propose que les sites d'intervention, leur planification et leur durée soient identifiés en étroite liaison avec la Communauté de Communes de Montesquieu. Dans cette même perspective de collaboration dynamique, elle propose que l'accompagnement socio-professionnel mené dans le cadre de ses chantiers soit réalisé en coordination régulière avec les services pour l'emploi et d'insertion de droit commun.

Au regard de la qualité du projet présenté et de son adéquation avec les critères de sélection fixés dans l'appel à projet, la Communauté de Communes de Montesquieu entend soutenir l'association Arcins Environnement Services dans le déploiement de ce programme sur le territoire.

Ce soutien prend la forme :

- de la mise à disposition gracieuse d'un local de stockage de matériel et d'une salle de réunion ou d'entretiens
- d'apports techniques facilitant la bonne réalisation des travaux envisagés sur le territoire
- d'une participation financière annuelle aux frais de déploiement de ce projet, à hauteur de 169 600€ (cent soixante neuf mille six cent euros)

Les modalités d'intervention, de suivi et d'évaluation de ce projet sont détaillées au sein d'une convention d'objectifs courant du 1^{er} février au 31 décembre 2021.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/017

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS SUITE A APPEL A
PROJET « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA
FILIÈRE DE L'ENVIRONNEMENT »**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Valide la sélection du projet présenté par l'association « Arcins Environnement Services »,
- Décide de l'attribution d'une participation financière de 169 600 € à ce projet,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'application de cette décision,
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire au budget afférent.

Fait à Martillac, le 12 janvier 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

